

Convention entre la Commune de CLEDER et l'EHPAD de MESTIOUAL

Entre

-la Commune de CLEDER, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Noël EDERN,

-Et l'EHPAD de Mestioual, représenté par sa Directrice, Madame Monique KERBRAT,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Dans le cadre de la Semaine Bleu (semaine nationale des retraités et des personnes âgées), le CCAS de la Commune de CLEDER organise une journée d'animations ouverte au public le 27 septembre 2025.

Cette manifestation ne se déroulera pas sur le domaine public, mais sur le parking de l'EHPAD de Mestioual. Une convention est donc nécessaire avec le gestionnaire du site.

Article 1 : objet de la Convention

L'EHPAD de Mestioual autorise le CCAS de la Commune de CLEDER à organiser sur son parking (propriété privée), le 27 septembre 2025, une manifestation ouverte au public et destinée à promouvoir les liens entre les générations, à travers des activités de loisirs accessibles à tous.

Le CCAS informera la Direction de l'EHPAD au plus tard 8 jours avant la manifestation des modalités précises de celle-ci (activités et prestataires invités – horaires – plan d'organisation du site, etc...)

Article 2 : responsabilité

Le CCAS, établissement public administratif émanant de la Commune, présidé par le Maire de la Commune, est couvert par le contrat d'assurance de la Commune de CLEDER, souscrit auprès de GROUPAMA. La garantie RC couvre les activités du CCAS, en quelque lieu que ce soit.

Tout dommage (matériel ou corporel) qui surviendrait sur la propriété de l'EHPAD, en lien avec les activités de la journée de manifestation du 27 septembre 2025 engagerait la responsabilité de la Commune qui ferait intervenir la garantie RC communale.

L'EHPAD mettant à disposition son parking, sans être l'organisateur de la manifestation, sa responsabilité ne pourrait en aucun cas être mise en cause, en cas de dommage en lien avec la manifestation.

Le Maire,
Jean-Noël EDERN

La Directrice de l'EHPAD,
Monique KERBRAT